

## Avec près de 350 offres d’alternance à pourvoir pour la rentrée 2022, la Sécurité sociale s’engage pour l’insertion professionnelle des jeunes

**LaSécuRecrute**  
*A vous d’agir !*

La Sécurité sociale s’engage pour l’intégration professionnelle et l’emploi des jeunes à travers le recrutement de près de 350 alternants de niveau Bac à Bac+5. Les contrats d’apprentissage et de professionnalisation sont à pourvoir sur l’ensemble du territoire, au sein des 300 organismes de la Sécurité sociale via le site [www.alternance.lasecurecrute.fr](http://www.alternance.lasecurecrute.fr).

« Travailler à la Sécurité sociale, c’est remplir une mission de service public, donner du sens à son métier et exercer ses fonctions au sein d’une institution socialement engagée et innovante. Aujourd’hui, ce sont des valeurs très importantes pour les jeunes. Nous sommes heureux de les accueillir et les former dans cette grande institution qu’est la Sécu », précise Raynal Le May, Directeur de l’Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss).



### Une Sécurité sociale engagée pour répondre aux attentes des jeunes

La Sécurité sociale a tous les atouts pour répondre à la quête de sens recherchée par les jeunes car la rejoindre, c’est agir concrètement pour la solidarité nationale, pour protéger tous nos concitoyens et les aider dans tous leurs moments de vie. C’est aussi travailler dans une organisation engagée sur de nombreux sujets comme l’égalité femmes-hommes, l’intégration de travailleurs handicapés ou la transition écologique.

La Sécurité sociale propose plus de 80 métiers dans des domaines variés : le conseil aux usagers, l’accueil, l’informatique, le juridique, la communication, etc. En associant formation académique et expérience sur le terrain, l’alternance permet aux jeunes de se former à un métier, de développer des compétences et de s’intégrer au sein de l’institution. En 2021, 581 contrats d’apprentissage ont été signés à la Sécurité sociale, soit 77% de plus qu’en 2020 et pour 2022, « notre objectif est d’augmenter encore davantage notre recours à l’alternance » ajoute Raynal Le May.

L’alternance représente également une porte d’entrée pour construire une carrière au sein des organismes. Avec plus de 15 000 postes à pourvoir chaque année dans les 300 organismes présents sur tout le territoire, la Sécurité sociale offre de nombreuses opportunités de recrutement pour les plus jeunes générations, en CDD ou en CDI.

Faire son alternance à la Sécu présente également de nombreux avantages sociaux puisque les alternants bénéficient de congés et RTT, d'une aide aux frais de transport, d'une prise en charge partielle de leur restauration, de facilités pour les loisirs et activités sociales et d'un intéressement.

## Des professionnels prêts à former et à l'écoute des attentes des jeunes

Les collaborateurs de la Sécurité sociale s'engagent pour transmettre leur savoir-faire et leur expérience. Les alternants sont investis de réelles missions pour gagner en autonomie et en professionnalisme et se former à leur futur métier. Dans un cadre managérial bienveillant et responsabilisant, ils sont soutenus par un tuteur qui veillera à les accompagner tout au long de leur contrat. Le tutorat, outil d'intégration, d'appropriation des valeurs et de développement des compétences sur le lieu de travail, est un levier majeur de l'accompagnement des projets professionnels. Céline Poussereau, Responsable des relations sociales à la Carsat Alsace-Moselle témoigne : « Pour être maître d'apprentissage, il faut se rendre disponible, et cela demande parfois de faire un peu moins de télétravail, de faire plus de feedback, de les emmener avec soi en rendez-vous... mais c'est très valorisant de voir un jeune progresser dans ses compétences professionnelles et réussir sa formation. En fait, plus vous vous investissez au début, plus ils gagnent en autonomie et deviennent des salariés à part entière ».

La relation entre le tuteur et l'apprenti n'est pas à sens unique puisque chacun partage et transmet ses compétences. Par leurs questions et leurs propositions, les alternants offrent aussi une remise en perspective de certains process et outils. « Ce qu'apportent en priorité les apprentis, ce sont des regards nouveaux et une forme de brassage intergénérationnel », analyse Jean-Christophe Debande, Directeur des Ressources humaines de la Cnam de l'Essonne, dont l'organisme accueille 25 apprentis par an depuis de nombreuses années. « Quand nous les intégrons dans notre processus de travail, ils viennent souvent questionner ce qui nous paraît évident, cela permet de se rechallenge », précise-t-il.

## « Je ne suis pas alternant » : une campagne pour accompagner les recrutements



Lancée dès le mois de mai, la campagne « Je ne suis pas alternant » a pour vocation d'attirer les nouveaux talents et de les inciter à candidater sur [Alternance.lasecurecrute.fr](https://alternance.lasecurecrute.fr). Elle est aussi une manière de mettre en avant la richesse et la diversité des métiers qui existent au sein de la Sécurité sociale.

« Je ne suis pas alternant » : un slogan qui vient s'inscrire en réponse aux attentes de jeunes générations :

- Pour leur signifier qu'à la Sécurité sociale ils seront intégrés sur des missions passionnantes et formatrices.
- Mais également pour leur dire qu'en rejoignant la Sécurité sociale, ils viendront participer à une mission de solidarité nationale, au service de l'intérêt général.

Une campagne de communication du 2 au 30 mai, qui sera déployée sur les réseaux sociaux, les sites d'information à l'emploi, de l'affichage urbain...

À propos de l'Ucanss. Fédération des branches du Régime général de Sécurité sociale, l'Ucanss pilote et anime des démarches communes, au service des branches et des organismes locaux. Elle a notamment pour missions de négocier et conclure les

*conventions collectives, d'appuyer le développement RH de l'Institution ou de mutualiser des prestations (politiques d'achats, immobilier, statistiques, communication, etc.).*

**À propos de la Sécurité sociale.** Créée en 1945, la Sécurité sociale regroupe notamment plus de 300 organismes de droit privé répartis sur l'ensemble du territoire. Système de protection collective auquel chacun contribue à la hauteur de ses moyens, elle se compose du Régime général et de régimes spécifiques. Le Régime général couvre près de 90 % de la population. Il est composé des branches Famille (Caf), Maladie (Cpam, Ugecam), Retraite (Carsat), Recouvrement (Urssaf) et Autonomie (CNSA).

### **Contacts presse**

#### **Agence CorioLink**

**Léa Cauchi** – 06 24 96 84 31 - [lea.cauchi@coriolink.com](mailto:lea.cauchi@coriolink.com)

**Céline Surget** – 07 48 72 82 37 - [celine.surget@coriolink.com](mailto:celine.surget@coriolink.com)

#### **UCANSS**

**Catherine Techer** – 01 45 38 83 29 - [ctecher@ucanss.fr](mailto:ctecher@ucanss.fr)